

LE MALI DANS LA LUTTE EN FAVEUR DE L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Pays de la zone soudano- sahélienne (1 241 238 Km² avec plus de 11 350 000 habitants), le Mali souffre de sa situation géographique et de ses trois principaux climats (soudanien, sahélien, saharien ou désertique) dont les caractéristiques dans leur globalité sont peu favorables au développement des différents écosystèmes.

En raison de ces caractéristiques, le Mali, en souscrivant au droit de chacun à un environnement sain, a opté pour l'approche pédagogique qui fait appel au devoir de chacun et de l'Etat en matière de protection et de gestion de l'environnement.

Ainsi l'article 15 de la constitution dispose : « Toute personne a droit à un environnement sain. La protection, la défense de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour tous et pour l'Etat ».

En application de cette disposition, les différents gouvernements de la République du Mali ont placé l'environnement au centre de leurs préoccupations. La création en 2002 d'un Ministère en charge de l'environnement et sa reconduction en 2004 en prenant en compte le domaine de l'assainissement montre à suffisance la volonté des autorités actuelles d'imprimer une dynamique nouvelle à la politique environnementale.

Aujourd'hui, l'environnement est dégradé à l'échelle planétaire ; l'alerte à la pollution a été donnée pour la première fois par les écologistes des nations technologiquement et scientifiquement avancées du monde à Stockholm, en 1972.

Au Mali, le défi de l'environnement tant urbain que rural est d'autant plus grand qu'il nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs du développement.

Face aux multiples problèmes d'environnement dus essentiellement aux activités néfastes de l'homme sur l'environnement, par rapport auxquelles il est ressenti une relative prise de conscience chez les populations, il apparaît nécessaire voire indispensable de préparer la couche innocente et les jeunes générations à la protection de l'environnement, à la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie.

Pour ce faire, il s'agira d'exploiter à fond les programmes scolaires, influencer sur les supports pédagogiques et de se faire l'obligation de préparer l'homme nouveau pour la sauvegarde et la gestion de l'environnement. Cela nécessite l'adhésion volontaire de tous les acteurs et partenaires de l'école.

Au Mali, le rôle de l'école dans la gestion de l'environnement apparaît clairement à travers les activités des programmes, entre autres :

- Programme de Formation et d'Information sur l'Environnement (PFIE) ;

- Plan d'Accompagnement de la Généralisation de l'Education Environnementale (PAGEEM).

Au constat, il convient de noter que l'accent n'avait pas été mis sur la dimension "information et éducation".

Or, aujourd'hui, il est compris de tous que l'Education Environnementale constitue la seule alternative pour la résolution des problèmes d'environnement.

En effet, c'est par l'information, la formation, la sensibilisation au péril environnemental que des actions concrètes et conscientes peuvent être entreprises en faveur de la résolution des problèmes d'environnement.

S'il est difficile d'agir avec les adultes déjà façonnés par des habitudes séculaires, il en est autrement avec les enfants plus malléables et plus réceptifs aux changements. C'est là où réside toute l'importance de l'Education Environnementale dans le système éducatif formel et non formel, dans tous les ordres d'enseignement.

Au regard de ces raisons ci- dessus évoquées, l'Education Environnementale figure en bonne place dans les préoccupations du Département de l'Education Nationale.

A ce propos des détails seront fournis au point "C" suivant :

C- DES PROGRAMMES D'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE AU MALI

Un programme régional d'éducation environnementale dénommé « Programme de Formation et d'Information sur l'Environnement » (PFIE) a démarré dans les neuf (09) pays du CILSS (Mali, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Tchad, Sénégal, Gambie, Cap – Vert, Guinée Bissau) en octobre 1990. Dans sa première phase de mise en œuvre près de 212 maîtres et 106 directeurs d'école ont été formés en Education Environnementale.

Dans sa deuxième phase, le programme a intéressé, en 1997, 138 écoles réparties entre les directions régionales de l'éducation. Il a pris fin en juin 2001.

Sur la base des expériences et des résultats satisfaisants du PFIE est né, en juillet 2001, le Plan d'Accompagnement de la Généralisation de l'Education Environnementale au Mali (PAGEEM) qui comme le PFIE bénéficie de l'appui financier de l'Union Européenne pour la mise en œuvre de ses activités : l'Education Environnementale doit être généralisée car le système éducatif constitue un levier puissant susceptible de provoquer des changements de comportements durables en matière de protection et de gestion de l'environnement.

A ce titre, le PAGEEM vise à contribuer au développement des capacités de gestion de l'environnement des acteurs et bénéficiaires du système éducatif formel et non formel.

Après les événements de mars 1991 et l'avènement du multipartisme et de la démocratie, les autorités du Mali ont fait une analyse critique de notre système éducatif afin de répondre aux aspirations profondes et légitimes des populations à la base.

Ainsi en relation avec les partenaires techniques et financiers, entre 1996 et 1998, le Gouvernement du Mali a élaboré et adopté une nouvelle politique éducative tracée sur un programme dit « Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC).»

Le PRODEC, fruit d'un consensus national, a pour finalités : « Former un citoyen nouveau, capable de participer pleinement au développement de son pays, un homme libre, conscient des responsabilités, et des obligations d'un membre actif d'une société démocratique respectueuse des droits de l'homme et du citoyen ».

De ce point de vue, il ressort que les activités du PAGEEM constituent un des canaux par lesquels les objectifs du PRODEC seront atteints.

C'est pourquoi le département de l'Education nationale et ses partenaires ne ménagent aucun effort pour la réussite de la généralisation de l'éducation environnement.